Développer une activité d'accueil sur sa ferme : Réglementation du tourisme à la ferme

Accueil, réglementation

Objectifs

Connaitre la réglementation du tourisme à la ferme

Contenu

Tour de table rapide pour connaitre vos besoins,
Présentation rapide du tourisme en France,
Les acteurs du tourisme en Occitanie
Les aides à l'investissement en agritourisme
Les labels
La réglementation des différentes formes d'accueil :
- hébergement : chambre d'hôtes, gîte, camping à la ferme, +insolite
- restauration : table, auberge, goûter à la ferme
- Visite de ferme / ferme pédagogique

Les règles administratives et commerciales
communiquer sur son projet

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 03/06/2020

Tarifs

Adhérent Prise en charge OPCA:20€/hrs soit 140€
Non adhérent Prise en charge OPCA :20€/hrs soit 140€
Non agricole Prise en charge OPCA : 20€/hrs soit 140€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Tarif libre si pas de fond de formation

Plus de renseignements

Armand-Bernard Marguerite
occitanie.pm@accueil-paysan.com
Fédé. Accueil Paysan Occitanie
06 51 01 88 71

Taux de satisfaction : %

Armand-Marguerite

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

03 juin 2020 09:30 - 17:30 (7hrs)	Maison Paysanne de l'Aude - 1 avenue Salvador Allende (en face de la piscine) 11300 Limoux	Armand-B Marguerite, salarié d'Accueil Paysan

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom ____

Prénom ____

Adresse ____

____

____

Tel ____

Courriel ____

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)